

## **PROCES VERBAL DE LA SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LAISSAC – SEVERAC L'EGLISE**

L'an deux mille dix-huit, le 24 mai à 20h30, le Conseil Municipal légalement convoqué le 14 mai 2018, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur David MINERVA, Maire.

Nombre de membres en exercice : 23

Nombre de membres présents ou représentés : 21

**Présents ou représentés** : MM. David MINERVA, Danielle BOURREL, Yves KLEIN, Jean-Louis PUEL, Françoise RIGAL, Jean-François VIDAL, Emile LAYRAL, Claire AYRAL (Procuration David MINERVA), Claire BURGUIERE (Procuration Brigitte DUR), Fernand DA SILVA, Brigitte DUR, Françoise FOUET, Mireille GALTIER, Philippe LIBOUREL, Patricia PEPIN, Thierry PEYRAC (Procuration Emile LAYRAL), Florence ROUS, Aline TORDEUX, Christophe TRUCHETTO, Olivier VALENTIN, Véronique VANACHTER (Procuration Patricia PEPIN).

**Excusés** : Yves BEZAMAT, Eric BONAL

Il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein de l'Assemblée, Fernand DA SILVA, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné et accepte de remplir ces fonctions.

### **Avey'Raid :**

Avant d'ouvrir la séance, Monsieur le maire donne la parole à Leila AHAOUARI, Elisa LEWANDOWSKI et Sébastien TERRAL qui sont venus présenter leur participation à l'édition 2018 d'Europ'Raid. Ce raid-aventure en Europe de 10 000 kms à travers 20 pays en 23 jours leur permettra d'acheminer 100 kilos de matériel scolaire dans des écoles isolées d'Europe de l'Est.

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal a voté une subvention d'un montant de 250 € pour cette association. Les membres de l'assemblée les félicitent et les encouragent dans cette belle aventure.

\*\*\*

Monsieur le maire propose au conseil municipal, qui l'accepte, de porter à l'ordre du jour la délibération suivante qui n'y figurerait pas :

- 10 ruelle du Barry de l'Hom – Incorporation dans le domaine communal d'un bien présumé sans maître.

### **I. Approbation du Procès Verbal de la séance de Conseil Municipal du 12 avril 2018**

Le Procès-verbal de la séance du 12 avril 2018 est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés.

### **II. Extension du réseau d'assainissement et d'eau potable pour l'alimentation des zones des Combes et du Massagal**

Monsieur Georges POUGET, technicien présente le rapport rendu par le cabinet Merlin qui définit l'opération d'extension du réseau d'assainissement et d'eau potable pour l'alimentation des zones des Combes et du Massagal :

- eau potable : le projet de desserte des Zones d'Activités du Massagal et des Combes créera un maillage supplémentaire reliant le secteur de La Capellette jusqu'à la Déchetterie. Ce réseau permettra la desserte incendie et l'implantation de deux poteaux d'incendie.

- assainissement : L'extension sera raccordée au niveau de la Capellette jusqu'à l'entrée des ateliers « Vezinet » où sera relié, à terme la ZA des Combes actuelle et les différentes tranches en cours d'études.

Une antenne sera créée pour raccorder les maisons et les entreprises situées vers le relais télécom.

La réalisation de ce chantier nécessitera la réalisation ou la réutilisation de deux passages en sous œuvre de la RN 88 dont les autorisations sont en cours.

Le montant estimatif des travaux s'élève à 525 223.00 € HT et est composé comme suit :

	Travaux HT	Maitrise d'œuvre HT	Frais annexe HT	Total HT
Réseau AEP	215 412 €	11 769.05 €	0 €	227 181.05 €
Réseau assainissement	253 457 €	13 847.64 €	4 000 €	271 304.64 €
Réseau Pluvial	24 404 €	1 333.31 €	1 000 €	26 737.31 €

Le conseil municipal, à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à lancer la consultation pour cette opération.

Monsieur Emile LAYRAL demande où en est le projet du transfert des compétences eau et assainissement à la communauté de communes.

Monsieur le Maire, vice-président de cette commission à l'intercommunalité expose que des études sont en cours. Il souligne des gros écarts entre la gestion de l'eau et de l'assainissement ainsi que la difficulté qu'il y aura à harmoniser les tarifs pour l'ensemble des 4 ex-cantons.

### **III. SDIS : Approbation de la convention relative à la disponibilité pour la formation et à la disponibilité opérationnelle des agents Sapeurs-Pompiers Volontaires pendant leur temps de travail**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire de reconduire une convention de mise à disposition des agents communaux sapeurs-pompiers volontaires avec le SDIS de l'Aveyron pour disponibilité opérationnelle et disponibilité de formation, pendant leur temps de travail.

Il rappelle que la commune de Laissac-Sévérac l'Eglise compte dans ses effectifs 3 sapeurs-pompiers volontaires, Messieurs Michel GALTIER, Michel AYFRE et Jean-Yves CHAUCHARD.

Monsieur le Maire expose qu'il souhaite rester dans la continuité des engagements pris par Claude SALLES et note l'importance des missions accomplies par les sapeurs-pompiers.

Cette convention sera signée le mardi 5 juin 2018 du SDIS de l'Aveyron et de Jean-Paul PEYRAC, Président de la Communauté de Communes des Causses à l'Aubrac.

### **IV. Communauté de Communes des Causses à l'Aubrac : Approbation du Projet Scientifique, Culturel, Educatif et Social de la lecture publique des Causses à l'Aubrac**

Madame Françoise RIGAL, Adjointe au Maire présente le Projet Scientifique, Culturel, Educatif et social de la lecture publique des Causses à l'Aubrac. Le PCSES définit

l'organisation de la « lecture publique » sur le territoire des Causses à l'Aubrac ainsi que les engagements des Communes et de la Communauté de Communes.

Pour être éligible aux dotations de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, le territoire doit répondre aux conditions de surface minimale (minimum de 0,07 m<sup>2</sup> par habitant) ce qui représente pour les Causses à l'Aubrac 1058 m<sup>2</sup>. De plus, les projets inférieurs à 100m<sup>2</sup> ne sont pas comptabilisés.

Le PCSES précise :

\* l'organisation en réseau des points lecture et des bibliothèques du territoire,

\* les 4 projets de construction/rénovation sur les communes de :

- St Laurent d'Olt - Bibliothèque communale : 150m<sup>2</sup>

- St Geniez d'Olt et d'Aubrac - Bibliothèque communale : 250m<sup>2</sup>

- Sévérac d'Aveyron - Bibliothèque communale : 300m<sup>2</sup>

-Laissac Sévérac l'église - Bibliothèque communale : 220m<sup>2</sup> + réseau intercommunal : 180m<sup>2</sup>

Ces projets cumulent une surface de 1100m<sup>2</sup> et devraient débiter en 2019.

Monsieur Emile LAYRAL demande : à quoi vont servir les 180 m<sup>2</sup> de réseau intercommunal ; si l'embauche d'un salarié est envisagée et si le fond des communes va être sollicité.

Madame RIGAL expose que cet espace sera un lieu de stockage mais aussi un lieu d'animation. L'embauche d'un salarié est effectivement envisagée même si rien n'est encore arrêté. La participation des communes n'est pas à l'ordre du jour pour le financement de ces 180 m<sup>2</sup> même si effectivement, indirectement les communes apporteront leur contribution.

Madame RIGAL souligne que les communes auront toujours besoin des bénévoles pour le bon fonctionnement des bibliothèques mais l'embauche d'un agent pour la partie bibliothèque de Laissac devra être étudiée.

Monsieur Christophe TRUCHETTO souhaite savoir si l'aménagement d'une salle culturelle est programmé.

Monsieur le Maire dit que oui, cette idée a été évoquée en Communauté de Communes.

Le conseil municipal, à l'unanimité approuve le Projet Scientifique, Culturel, Educatif et social (PCSES) de la lecture publique des Causses à l'Aubrac.

## **V. SIEDA : Modernisation de l'éclairage public sur le Village de Laissac**

Monsieur Georges POUGET, technicien présente la suite de l'opération de modernisation de l'éclairage public en partenariat avec le SIEDA sur la partie budgétaire 2018 du village de Laissac. Le plan de financement fait apparaître un reste à charge pour la commune de 15 203.87 €.

Monsieur Pouget explique qu'une baisse d'intensité est programmée de 23h à 06h. Elle représente environ 50 % de la luminosité soit une économie d'énergie de 40 %.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité cette opération.

## **VI. SMICA : Approbation d'une solution mutualisée pour l'emploi d'un Délégué à la Protection des Données**

Madame Magali DOS SANTOS, Directrice informe les membres du Conseil qu'à compter du 25 mai 2018, toutes les structures publiques et privées sont obligées de disposer d'un Délégué à la Protection des Données (DPD). Cette obligation résulte du Règlement Général sur la Protection des Données à caractère personnel.

Ce délégué n'est pas nécessairement un agent de la collectivité. Sa fonction peut être externalisée ou bien mutualisée.

Elle fait part de l'offre envoyée par le SMICA pour la mutualisation d'un emploi de délégué à la Protection des Données. Le montant de la cotisation en 2018 s'élève à 1080 €.

Monsieur Jean-François VIDAL, Adjoint au Maire rappelle l'obligation des communes de réaliser les déclarations auprès de la CNIL. Il précise que l'agent embauché par le SMICA est un spécialiste dans la sécurité informatique, son rôle sera de mettre en place des mesures de protection des données informatiques. Il insiste sur l'importance de l'enquête que devra réaliser ce délégué pendant 3 jours.

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés accepte la solution proposée par le SMICA concernant la mutualisation d'un délégué à la protection des données.

## **VII. Office de Tourisme : Approbation du projet de convention relatif aux visites guidées du marché aux bestiaux**

Monsieur le Maire donne lecture aux membres de l'assemblée d'un projet de convention entre la Commune de Laissac-Sévérac l'Eglise et de l'Office de Tourisme des Causses à L'Aubrac qui vise à fixer les engagements respectifs des deux parties dans le cadre des visites guidées du marché aux bestiaux.

Monsieur le Maire propose d'apporter les modifications suivantes:

Article 4 : L'Office de Tourisme s'engage à fournir les comestibles et les denrées alimentaires nécessaires aux pots d'accueil.

Article 5 : Les tarifs des visites sont fixés par l'Office de Tourisme en concertation avec la municipalité de Laissac-Sévérac l'Eglise.

Madame Françoise FOUET, conseillère municipale et membre de l'Office de Tourisme explique que les tarifs des visites sont votés en Conseil d'Administration de l'OT.

Monsieur Yves KLEIN suggère que la commune soit informée lorsqu'il y a des visites exceptionnelles de groupe en dehors des dates prévues.

L'article 6 sera modifié comme suit : Les visites guidées hors période scolaire doivent faire l'objet d'une information bilatérale.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

## **VIII. Créations-Suppressions d'emplois**

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil des modifications à apporter au tableau des emplois de la commune, suite à la tenue de la Commission Administrative Paritaire (CAP) du 5 avril 2018. Il rappelle que la création de la commune nouvelle a retardé de 2 ans les avancements de grade par voie d'ancienneté.

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité les modifications suivantes :

### **Pour les avancements de grade des agents :**

#### **Filière administrative :**

Au 1<sup>er</sup> juin 2018 :

- suppression d'un emploi d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet,

- création d'un emploi d'adjoint administratif principal de 1ère classe à temps complet,
- suppression d'un emploi d'adjoint administratif principal à temps non complet, 29.93/35<sup>ème</sup>
- création d'un emploi d'adjoint administratif principal de 2ème classe à temps non complet, 29.93/35<sup>ème</sup>

**Filière technique :**

Au 1<sup>er</sup> juin 2018

- suppression d'un emploi d'adjoint technique à temps non complet, 21.85/35<sup>ème</sup>
- création d'un emploi d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet, 21.85/35<sup>ème</sup>
- suppression d'un emploi de technicien principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet,
- création d'un emploi de technicien principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet,

**Pour la promotion interne des agents :**

**Filière technique :**

Au 9 juillet 2018

- suppression d'un emploi d'adjoint technique principal de 1ère classe à temps complet,
- suppression d'un emploi d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet,
- création de 2 emplois d'agent de maîtrise à temps complet,

**Autres modifications :**

Au 1<sup>er</sup> juin 2018

- suppression d'un emploi d'adjoint administratif principal de 2ème classe à temps complet,

Monsieur le Maire en profite pour souligner l'engagement du personnel pour la commune.

**IX. Modification du règlement des commerçants non sédentaires**

Monsieur le Maire expose aux membres de l'assemblée qu'une révision des tarifs d'électricité et du règlement des commerçants non sédentaires est nécessaire. Les propositions sont les suivantes :

Tarif d'électricité : le prix est fixé à 1.30 € par emplacement

Modification du règlement :

**Article 9a :** Les véhicules non nécessaires au bon déroulement du marché ne sont pas autorisés à stationner dans l'enceinte de la foire.

Les commerçants non sédentaires qui souhaitent garer leur véhicule près de leur stand devront s'acquitter d'un droit de place.

**Article 9b :** Les droits de place des véhicules des commerçants non sédentaires sont fixés comme suit :

- Véhicule léger : 3.50 €
- Fourgon de moins de 6 mètres ou de 6 mètres : 4.50 €
- Fourgon de plus de 6 mètres: 4.50 € + 1.00 € par mètre supplémentaire

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver les modifications du règlement du marché des commerçants non sédentaires proposées par la commission foires et marchés.

#### **X. 10 ruelle du Barry de l'Hom – Incorporation dans le domaine communal d'un bien présumé sans maître**

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n° 2017/070 en date du 6 avril 2017, le conseil municipal de Laissac-Sévérac l'Eglise a décidé de mettre en œuvre la procédure d'appréhension de l'immeuble situé 10 ruelle du Barry de l'Hom, appelée « Maison PONS ». Suite au renouvellement du Conseil Municipal, il est nécessaire d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte notarié pour clore cette procédure.

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à cette affaire.

#### **Questions diverses :**

##### Bâtiment Claude SALLES :

Monsieur le Maire souhaite connaître l'avis du Conseil Municipal afin de renommer un bâtiment communal, tel que l'Oustal au nom de Claude SALLES qui en est le fondateur.

Madame Mireille GALTIER dit qu'il faut faire quelque chose d'assez important, à l'image de Claude SALLES.

Madame Patricia PEPIN pense que renommer la Résidence Services « Claude SALLES » serait représentatif. Plusieurs conseillers municipaux s'expriment dans ce sens et font valoir tout l'attachement de Monsieur SALLES pour ce bâtiment.

Monsieur le Maire propose de consulter la famille de Claude SALLES.

##### Participation à la protection sociale complémentaire des agents communaux:

Monsieur le Maire souhaite que la Commission Ressources Humaines réétudie la possibilité d'attribuer une participation aux agents communaux pour le financement de leur mutuelle santé.

Monsieur Emile LAYRAL dit que la commune historique de Sévérac l'Eglise participait à hauteur de 30 € par agent.

Antenne SFR : Monsieur Fernand DA SILVA signale des dysfonctionnements avec l'opérateur SFR.

##### Participation des Jeunes Agriculteurs au système de vente à la criée du marché ovin:

Monsieur Jean-Louis PUEL, Adjoint au Maire fait part aux membres de l'assemblée que face au succès du nouveau marché ovin, les Jeunes Agriculteurs souhaitent participer financièrement à cet investissement. Ils proposent de financer l'acquisition de deux bâtons de lecture de boucles ovines d'un montant de 1320 € HT.

Le Conseil municipal remercie les J.A. et accepte cette participation. Une délibération sera prise pour l'encaissement de cette somme

Monsieur le Maire souhaite pouvoir les remercier lors de d'un moment de convivialité.

##### Assises de l'eau :

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il a dû répondre dans l'urgence à un questionnaire de Monsieur le Secrétaire d'État, Sébastien LECORNU relatif à l'organisation des "assises de l'eau". En effet, ce questionnaire a été transmis par les services de la DDT le 17 mai en Communauté de Communes pour une réponse souhaitée avant le 25 mai. Monsieur le Maire regrette de n'avoir pas eu le temps de consulter le Conseil Municipal et les membres de la Commission eau et assainissement de la Communauté de Communes.

Monsieur le Maire rend compte des réponses apportées auprès des membres du Conseil.

##### Réalisation d'une aire de repos et de camping cars :

Monsieur POUGET présente le schéma de projet d'aire de repos et de camping cars aux membres de l'assemblée. Le démarrage des travaux est prévu à l'automne pour une fin des travaux au printemps 2019.

Monsieur le Maire précise qu'il ne s'agit que d'un schéma de principe. Il souhaite que la Commission travaux donne ses orientations et que l'Office de Tourisme et les commerçants (UCAL) soient consultés.

Les membres du Conseil s'interrogent sur la tarification de cette prestation. Madame BOURREL signale que les aires de camping cars sont quasiment toujours gratuites dans les villages étapes.

#### Village étape - Fête Européenne du Camping Car :

Madame Françoise FOUET en profite pour faire un compte rendu de la participation de l'Office de Tourisme et de la mairie à la Fête Européenne du Camping Car à Albi. Elle note des retombées très positives pour la commune.

#### Commissions :

Monsieur le Maire demande aux vices présidents des commissions de faire un rapide compte rendu des dernières réunions.

#### Foire agricole :

Monsieur le Maire expose les résultats de la foire agricole 2018. Il informe les membres de l'assemblée qu'il est nécessaire de revoir l'organisation de cette manifestation lors du 60<sup>ème</sup> anniversaire en 2019.

#### Réorganisation du service administratif de la mairie :

Madame Magali DOS SANTOS fait part à l'assemblée de la nouvelle organisation du service administratif de la mairie et des missions attribuées à chaque agent.

#### Collège :

Monsieur le Maire signale à Madame FOUET que les espaces aux abords du Collège ne sont pas entretenus. Madame FOUET signale que l'entreprise a été relancée, elle devrait intervenir rapidement.

Monsieur le Maire rappelle qu'une rencontre est prévue le 29 mai avec Madame REY, la Directrice du Collège.

Madame FOUET informe le conseil qu'il y a 30 élèves inscrits en 6<sup>ème</sup> et 30 élèves inscrits en 5<sup>ème</sup> pour l'année 2018-2019. Le Collège enregistrera plus de 85 élèves.

#### Lotissement Le chemin des moines :

Monsieur Emile LAYRAL informe l'assemblée que suite au dernier conseil municipal, il a demandé au cabinet d'études BONNET BURGUIERE de trouver des solutions afin de réduire les coûts du lotissement le Chemin des Moines.

La commune aurait la possibilité d'acquérir uniquement la partie constructible des terrains soit 9 500 m<sup>2</sup>. Cette opération ainsi que l'assouplissement de l'administration sur la TVA des terrains à bâtir devrait permettre de baisser le prix de vente des terrains de manière conséquente.

#### Le refuge mutualiste :

Madame Danièle BOURREL fait part aux membres de l'assemblée de sa rencontre avec la mutuelle santé solidaire : le Refuge Mutualiste.

La séance est levée à 00h15